



BULLETIN D'INFORMATION EDITE PAR LA MUNICIPALITE DE BELCODENE

EDITORIAL

*Mes chers administrés,
Avec l'été et les vacances qui commencent, l'heure n'est pas aux longs discours.
Que chacun profite au mieux de la belle saison, des congés, de la vie en famille, pour une
reprise plein d'entrain et de réussite.
Bon été à tous.*

*Votre maire,
Maurice Séverin COLLOMB*



TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ensemble des délibérations du Conseil Municipal est porté à la connaissance de tous par affichage dans le hall de la Mairie (se reporter plus loin au tableau des permanences).

Ne sont donc résumés dans la présente rubrique que les éléments principaux des décisions.

SEANCE DU 29 AVRIL 1993 DELIBERATIONS

- Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après délibération :
- SOLLICITE auprès de M. le Préfet de Région une subvention de 790 650 F pour les travaux de construction de la bibliothèque,
 - RECONDUIT la délibération du 10.04.92 portant fixation de l'indemnité de fonction au Maire et des Adjointes,
 - DECIDE de se porter acquéreur des parcelles cadastrées C73 et 172 pour 3731 m², et d'exercer son droit de préemption,
 - APPROUVE le programme de l'ONF (broyage interbandes, Puits de Buisson) pour 49 625 F TTC et sollicite une subvention auprès du Conseil Général pour 20 921 F.

SEANCE DU 25 MAI 1993 DELIBERATIONS

- Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après délibération :
- DEMANDE à M. le Préfet d'homologuer le périmètre de la communauté de communes regroupant Belcodène, La Bouilladisse, Cadolive, La Destrousse, Gréasque, Peynier, Saint Savourin,
 - ATTRIBUE les subventions suivantes pour 1993 :

ASS. R.T.R. 13 :	200	F
TENNIS CLUB DE LA BOUILLADISSE :	600	F
ASS AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET :	600	F
UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS :	600	F
GROUPEMENT DE LUTTE CONTRE LA GRELE :	150	F
ENTRAIDE DES B.D.R. :	300	F
PREVENTION ROUTIERE :	750	F
ASS. LA CARBONERIE DE PROVENCE :	1 500	F
U.S.E.P. :	1 500	F
SECTION DE BELCODENE DE L'ENTRAIDE DES BDR :	1 500	F
SOCIETE DE CHASSE DE BELCODENE :	1 500	F
MUTUELLE GENERALE DE ROQUEVAIRE :	1 500	F
ASS. COMITE FEUX ET FORET DE BELCODENE :	1 700	F
ASS. DES ANCIENS DE VILLAGE :	5 500	F
A.S.C.B. :	7 000	F
C.O.S. DU PERSONNEL DE LA COMMUNE DE BELCODENE :	48 000	F
ASS. POUR L'EVEIL MUSICAL :	28 000	F
COMITE DES FETES DE BELCODENE :	21 000	F
C.C.A.S. DE BELCODENE :	45 000	F
DIVERS :	14 100	F
TOTAL :	181 000	F

- DECIDE d'autoriser la commune de Mimet à se retirer, du Syndicat Intercommunal des transports scolaires,
- ADHERE au Syndicat Mixte d'électrification du Département des Bouches-du-Rhône,
- DECIDE d'acquérir les parcelles A, 7, 55, 209, 210, 211 (16 ha) quartier Bel Air pour 1,74 F le m² et de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour l'acquisition des dites parcelles,
- DESIGNER par vote à bulletin secret MM.GOFFRE et MONTY pour siéger au bureau d'adjudication de la Commune.

NUMEROS UTILES

URGENCES

Pompiers	18
Gendarmerie	17
Gendarmerie Gréasque	42.58.80.02
Centre Anti-Poison	91.75.25.25
Service Urgence Main	91.92.10.18
Médecins de Garde Week-End	42.58.66.66
S.O.S. Vétérinaire (de 20 h à 7 h 00)	91.54.00.58

PHARMACIES DE GARDE

JUILLET

4 DERVAUX, Roquevaire	42 04 20 51
11 DUCLOUX, Peynier	42 04 86 96
14 PLEIN SUD, Peynier	42 04 96 16
18 JOUVE, La Bouilladisse	42 62 97 12
25 LA CROIX VERTE, La Destrousse	42 04 80 30

AOUT

1 MANTAUX Pont de l'Etoile	42 04 04 05
8 MONVILLE Saint Zacharie	42 72 90 01
15 MOSCA Auriol	42 04 40 34
21 ROUGIER CHEVALIER Roquevaire	42 04 20 40
29 BLANCHET Auriol	42 04 70 53

SEPTEMBRE

5 CAILLAC La Bouilladisse	42 72 37 43
12 DERVAUX Roquevaire	42 04 20 51
19 DUCLOUX Peypin	42 04 86 96
26 PLEIN SUD Peypin	42 04 96 16

OCTOBRE

3 JOUVE La Bouilladisse	42 62 97 12
10 LA CROIX VERTE La Destrousse	42 04 80 30
17 MANTAUX Pont de l'Etoile	42 04 04 05
24 MONVILLE Saint Zacharie	42 72 90 01
30 MOSCA Auriol	42 04 40 34

PERMANENCES AU CENTRE-SOCIAL

CABINET MEDICAL : (42 72 53 81)

. Mercredi après-midi : Dr MONTY

. Vendredi matin : Dr LAZARIS

ANPE (MME TRANCHANT)

. Le 4^{ème} Mardi de chaque mois

MUTUELLE DE ROQUEVAIRE

. Tous les Jeudis à 16 heures

PERMANENCE DES ELUS

(Samedi matin en Mairie)

JUILLET

- 3 Madame MARCELLIN
- 10 Monsieur MICHEL
- 17 Monsieur MONTY
- 24 Monsieur MORENO
- 31 Monsieur PIN

AOÛT

- 7 Monsieur SANTONI
- 22 Madame SILVIA
- 29 Monsieur SIRGUE
- 28 Monsieur BELET

SEPTEMBRE

- 4 Monsieur COLLOMB
- 11 Monsieur GOFFRE
- 18 Monsieur LONG
- 25 Madame MARCELLIN

OCTOBRE

- 2 Monsieur MICHEL
- 9 Monsieur MONTY
- 16 Monsieur MORENO
- 23 Monsieur PIN
- 30 Monsieur SANTONI

LE CARNET

Mariages :

OPERTI Roland et SIINO Carole

NAISSANCES :

CARMONA Alexis né le 4 Avril 1993

ROMANO Sébastien né le 18 Avril 1993

CAMBIER Léa née le 23 Avril 1993

FOURRIER Lancelot né le 12 Avril 1993

LA VIE COMMUNALE

Association des Anciens

Le 15 Avril : Notre voyage nous menait à Gordes, petit village de Provence situé entre les plaines et les monts de Vaucluse. Accroché aux flancs des collines, Gordes sous le soleil, garde une remarquable tradition de la pierre. Autour nous avons pu apprécier la beauté de l'abbaye de Sénanque, architecture monastique du 12^{ème} siècle, le moulin à huile d'olive d'Oppède, où tradition, passion, modernisation ont été alliées. Tout au long de notre route, s'échelonnaient des constructions en pierres sèches du nom de Bories, dénotant la pauvreté des matériaux avec lesquels elles ont été construites par l'homme.

Le 24 Avril : Palais des sports : Pour assister au spectacle grandiose de Holiday on ice. Féerie, rêve, audace, tout était réuni pour nous faire vivre dans un monde magique.

Le 6 Mai : Sortie à Cavalaire, une journée bien remplie dans un cadre fleuri où chacun a choisi son divertissement : jeux, danses, promenades etc...

Le 15 Mai : La municipalité réunissait ses anciens pour un après-midi divertissant. Musique, danse, gâteaux, tout était parfait.

Le 3 Juin : Repas à la salle à l'occasion de la fête des mères, nombreuse assistance, repas très raffiné, ambiance joyeuse. Distribution d'une rose à toutes les mamans, geste très apprécié par nous toutes. La fête ne pouvait se terminer sans apporter à Mr et Mme Jean Long toutes nos marques de sympathie et d'affection en l'occasion de leur 69^{ème} année de mariage... Vivement l'an prochain pour leur fêter leurs noces de grâce.

Le 24 Juin : Dernière sortie avant la clôture de notre saison à l'île des Embiez, journée formidable. Le soleil était au rendez-vous. Le matin un rapide coup d'oeil au marché du Brus, traversée en bateau, visite de l'île en petit train, repas servi dans un cadre reposant. Les jardins, les façades des maisons croulant sous les fleurs, nous aidaient à mettre de côté nos soucis quotidiens. Retour vers 19 h sur Belcodène.

Informations

A la suite de la prestation de notre ensemble vocal le 30 Mars à Aix, nous sommes heureux de vous faire savoir, que sur les 5 après-midi culturels organisés par l'entraide des Bouches-du-Rhône, il a été sélectionné après délibération du jury pour participer à la finale qui aura lieu sous forme d'un grand spectacle à l'Odéon à Marseille début octobre. Le Lundi 28 Juin avait lieu à Marseille l'Assemblée générale de l'Entraide où les rapports d'activités pour l'année 92 ont été exposés par les membres du conseil d'administration.

Le Mardi 29 Juin sous le patronage de l'Entraide et de l'Association «Un Hôpital pour un enfant», avait lieu à l'Hôpital de la Timone la remise d'un chèque d'un montant de 140 000 F récoltés par les différents Clubs auprès de ses adhérents. Il est vrai que vous avez participé avec enthousiasme et générosité à l'opération «pin'sez votre coeur». Ce don a permis de réaliser une aire de jeux extérieurs de l'hôpital d'enfants pour le plus grand bonheur de ceux qui en raison de leur hospitalisation vivent des moments très difficiles.

A partir du Jeudi 2 Juillet fermeture du Club.

Réouverture le Jeudi 9 Septembre.

Jeudi 16 Septembre sortie au Château d'Avignon organisée par le Conseil Général.

A.S.C.B./ CULTURE

À l'initiative de Madame SILVIA, une douzaine de Belcodénois se sont retrouvés le 18 Juin pour une visite guidée du Centre d'Etudes Nucléaires de CADARACHE.

Sur les 800 hectares de ce centre relevant du Commissariat à l'Energie Atomique, sont élaborées les techniques de pointe pour la production d'énergie du futur. Sur ce même site sont aussi étudiées des voies scientifiques nouvelles telles par exemple le retraitement des déchets domestiques ou le développement des plantes en milieu extérieur (recherche spatiale).

Bien entendu une part importante des activités du Centre est consacrée à la protection contre certains effets de la radioactivité et plus spécialement à la sécurité des centrales nucléaires d'EDF qui couvrent actuellement 80 % de la production française d'électricité.

Des ingénieurs hautement qualifiés répondant à nos questions et un accompagnateur fort sympathique ont fait de cette journée enrichissante une parfaite réussite.

J. et P. HASS

A.S.C.B./ GYMNASTIQUE FEMININE

Le samedi 15 Mai 1993, à l'occasion de la fête du sport, la section gymnastique de Belcodène est allée renforcer celle de Fuveau pour une démonstration du travail effectué durant l'année avec leur professeur commun : SYLVIE.

Merci aux supporters belcodénois qui sont venus ce jour là au gymnase de Fuveau ; une fois de plus, preuve est faite que le sport crée l'enthousiasme, la bonne humeur et l'amitié.

Nous espérons, en toute modestie, renouveler cette expérience l'année prochaine, avec, nous le souhaitons, de nouvelles adhérentes à la section «MUSIC GYM» de l'A.S.C.

Bravo à la sympathique équipe, sans oublier celles qui, par leur fidélité, ont permis de maintenir cette activité à Belcodène.

Bonne vacances et

Rendez-vous à la rentrée !...

Anne Marie SILVIA

Responsable section Gymnastique

P.S.: Une semaine de reprise en forme est envisagée fin Septembre avant la remise des cours.

Renseignez-vous.



A.S.C.B./ JUDO

Les rencontres amicales intervillages sont un excellent stimulant pour nos jeunes sportifs et les palmarès sont à la mesure des progrès réalisés sous la conduite compétente et dévouée de leur moniteur Fabrice.

Ce 23 Mai à Saint Zacharie, Auriol, Roquevaire et Belcodène, notre équipe s'est classée seconde et sur nos 11 participants, 10 ont été récompensés. Il s'agit de :

Médaille d'or et trophée : LAURENT Julien

Médaille d'or : BOGI Virginie
HELPER Raphaël
BOUFFIER Benjamin

Médaille d'argent : CORBANI Julien

Médaille de bronze : CORBANI Fabienne
JULIEN Nicolas
MELICUCCI Xavier
LONG Jérôme
PASQUIER Thomas

BRAVO A NOS CHAMPIONS !

Le responsable : Georges ESTIENNE

QUAND LES JEUNES SE PRENNENT EN CHARGE !!! ...

Le Samedi 19 Juin, 24 jeunes belcodénois de 7 à 15 ans se sont réunis pour une mini rencontre de football sur le stade de Belcodène. Malgré la chaleur torride de cet après midi-là, les 6 équipes ont mis toute leur énergie pour arriver en finale. Bien entendu chacun a été récompensé lors de la remise des coupes, médailles et trophées offerts par le football-club de Fuveau (C.S.F.P.).

Des boissons fraîches étaient gracieusement proposées par l'ASC Belcodène.

Merci à tous les participants et aux parents supporters ; vous avez été formidables !...

Nicolas SILVIA
Organisateur du tournoi
(élèves CM2 à Belcodène)

SERVICE NATIONAL

Vous avez 17 ans en Avril, Mai ou Juin 1993.

Faites vous recenser en Juillet 1993 à la mairie de votre domicile muni de :

- Votre livret de famille ou d'une fiche familiale d'état civil, de votre carte d'identité ou passeport.

COMITE DES FETES

RANDONNEE A LA Ste VICTOIRE DU 1^{er} MAI

Nous étions une quarantaine ce jour là, au départ du Barrage de Bimont, pour entreprendre cette randonnée et atteindre le sommet de la Sainte-Victoire, où se trouve le refuge Cézanne. Là, au-dessus du prieuré, on arrive à la croix de Provence, à 945 mètres d'altitude, qui nous paraît bien petite lorsqu'on la regarde de notre village.

Certains marcheurs se sont reposés au refuge après le repas, tandis que les plus courageux continuaient, pour voir le «TROU DU GARAGAI» : c'est un large tunnel qui perce la falaise et au-dessous duquel se trouvent 2 gouffres dont l'un est profond de 150 mètres.



En cette saison, sur le sentier du retour, on pouvait respirer le parfum des iris sauvages, des gueules de loup, du thym et toute la végétation en fleur à faire frémir nos narines.

Félicitons Raymonde qui effectuait ce jour là sa première marche. Le sourire aux lèvres, sans jamais se plaindre, cette randonnée sera pour elle, et pour nous tous, INOUBLIABLE...



RANDONNEE A LA Ste VICTOIRE DU 1^{er} MAI

Le soleil était au rendez-vous pour découvrir les calanques. La première étape était la calanque de Sormiou, remarquable par les coloris de ses fonds et la diversité de ses rivages. Le nom de la calanque signifierait «la bonne source», source qui provenait d'une nappe qui alimentait le Puits Segond, et qui n'avait jamais été à sec jusqu'en 1909.

Nous empruntons ensuite le sentier qui nous mène vers la calanque de MORGIUO. Le passage des crêtes offre des vues magnifiques sur la calanque, le port et les bateaux.

Nous avons déjeuné à Morgiou, certains se sont même baignés.



Pour Huguette, la promenade s'arrête à Morgiou ; victime d'une entorse à la cheville, juste à l'arrivée au port, elle abandonnera le groupe des marcheurs. Un charmant jeune homme de la calanque nous a offert son aide, et l'a rapatriée jusqu'au parking de Luminy.

La dernière calanque à découvrir avant le chemin du retour est la calanque de SUGITON : charme extraordinaire par la douceur et la clarté de l'eau.

Le soir, en arrivant aux voitures, on s'aperçoit que le soleil a rougi nos épaules et notre visage.

Protégeons ce site exceptionnel du massif des calanques car cet espace sauvage est d'une très rare beauté.



SOIREE FOOT OM / MILAN

Branle bas de combat ce 26 mai à la salle des fêtes communale où plus de 100 personnes s'étaient retrouvées en Bleu et blanc pour faire honneur à cette retransmission sur écran géant de la rencontre de foot au sommet : O.M./Milan.

Apéritif copieux et buffet froid à 19 h , et tout le monde s'est retrouvé le ventre plein dès les premières notes des hymnes nationaux, prêts à affronter ces deux mi-temps éprouvantes pour les nerfs et le rythme cardiaque.

1 h 30 de folie où les chansons, les commentaires de chacun et les manifestations bruyantes d'une assistance en délire ont salué cette victoire, oh combien méritée, pour nos Olympiens.

Ambiance extraordinaire pour cette soirée inoubliable où le champagne offert par le COMITE DES FETES coula à flots dès le coup de sifflet final.



DIMANCHE 13 JUIN COLORADO PROVENÇAL

La découverte du Colorado Provençal est la dernière randonnée de la saison organisée par le Comité des fêtes.

Les Randonneurs ont apprécié les paysages très variés de cette promenade : nous avons suivi des chemins très ombragés, agrémentés de cascades, pour rejoindre ensuite des pistes de sable. Chacun a ramené son petit sac de sable, dont les nuances vont du rouge vif au blanc, en passant par tous les dégradés d'ocre ou de jaune.

Nous donnons rendez-vous aux marcheurs au mois de septembre, pour découvrir ensemble d'autres chemins, de notre si belle région.



PREFECTURE DES BOUCHES DU RHONE

ARRETE (EXTRAIT)

ARTICLE 1ER : Messieurs les Ingénieurs, agents et ouvriers chargés des études et travaux entrant dans le cadre des missions confiées au Directeur Régional de l'Environnement Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques, sont autorisés à pénétrer, sur le territoire de l'ensemble des communes du département des Bouches-du-Rhône, dans les propriétés particulières, domaniales ou communales en vue d'y procéder à des levés topographiques, mesures de débits, prélèvements d'échantillons, contrôles et d'une manière générale, à toutes autres opérations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

ARTICLE 2 : Les agents, ci-dessus visés, ne sont pas autorisés à s'introduire à l'intérieur des maisons d'habitation. Dans les autres propriétés closes, ils ne pourront le faire que cinq jours après notification de l'arrêté au propriétaire ou, en son absence, au gardien de la propriété.

A défaut de gardien connu demeurant dans la commune concernée, le délai ne courra qu'à partir de la notification de l'arrêté au propriétaire faite en mairie ; ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, les bénéficiaires du présent arrêté pourront entrer avec l'assistance du juge d'instance ou d'un officier de police judiciaire exerçant sur le territoire de la commune concernée.

il ne pourra être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur les valeurs, ou qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à un état des lieux contradictoire destiné à fournir les éléments nécessaires pour une évaluation ultérieure des dommages.

ARTICLE 3 : Il est interdit d'apporter aux travaux des agents visés à l'article 1^{er}, aucun trouble ou empêchement, et de déranger les différents piquets, signaux, repères ou appareils qu'ils installeront.

En cas de difficulté ou résistance quelconque, ce personnel pourra faire appel aux agents de la force publique.

ARTICLE 4 : Si, par suite des opérations sur le terrain, des propriétaires ont à supporter des dommages serait réglée autant que possible à l'amiable et si un accord ne peut être obtenu, elle sera fixée par le Tribunal Administratif de MARSEILLE, conformément aux dispositions du code des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'Appel.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché immédiatement en mairies de chacune des communes du département. Il devra être présenté à toute réquisition.

Il sera, en outre, inséré à la diligence de la préfecture, dans l'un des journaux du département, habilité à publier les annonces légales. Les frais d'affichage, d'insertion et de notification seront à la charge du :

Directeur Régional de l'Environnement
BP 120- 13100 AIX-EN-PROVENCE - CEDEX 1.

MARSEILLE, le 19 mai 1993

POUR LE PREFET
Le secrétaire Général
de la Préfecture des Bouches-du-Rhône
Signé : Pierre BAYLE

SECURITE SOCIALE Préparer sa retraite

L'Obligation de demander sa retraite du régime général.

La pension du régime général doit faire l'objet d'une demande «la pension est quérable et non portable».

Son montant varie en fonction du nombre de trimestres cotisés et d'un salaire annuel moyen, mais également en fonction de l'âge du demandeur.

Cette nécessaire démarche de l'assuré, permet d'exercer un choix lui permettant de tirer le meilleur parti de l'application de la loi.

L'assuré indique sur le formulaire de sa demande la date à laquelle il désire entrer en jouissance de sa pension que doit être le premier jour d'un mois et ne peut être antérieur à son 60^{ème} anniversaire, sauf en matière de pension de réversion ou l'âge minimum est de 55 ans.

Aucune rétroactivité n'est possible, la demande doit toujours précéder la date d'effet souhaitée.

L'assuré qui travaille encore et ne totalise pas les 150 trimestres d'assurance a intérêt à fixer une date d'entrée en jouissance au premier jour qui suit la fin d'un trimestre civil, 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet, 1^{er} octobre afin de bénéficier d'un trimestre supplémentaire, les comptes étant arrêtés par la sécurité sociale, en fin de trimestre.

La décision de l'assuré est irrévocable, la date d'entrée en jouissance ne peut être modifiée, une fois la pension liquidée. Les assurés du régime général qui ont une relation quelconque avec la caisse régionale, dans le cadre des reconstitutions de carrière, par exemple ou à l'occasion d'une correspondance sont systématiquement avertis qu'ils devront déposer une demande de retraite.

Cependant certains assurés ignorent devoir déposer une demande de retraite bien qu'ils connaissent leurs droits à pension. Quelquefois, ayant déposé une demande auprès d'un autre régime, l'assuré croit qu'elle vaudra pour toutes ses retraites. D'autres assurés bénéficiaires d'une prestations sociale «indemnité journalière de longue maladie, allocation aux adultes handicapés, indemnité de chômage» peuvent croire que leur retraite y sera automatiquement substituée lorsqu'ils auront atteint 60 ans.

Les assurés ayant échangé diverses correspondances avec la caisse et ayant reçu le relevé de compte des cotisations ou d'une préliquidation estiment avoir fait une demande, alors qu'il n'en est rien.

Ces omissions relèvent de la simple méconnaissance de l'obligation de déposer une demande de pension.

Cette démarche administrative doit être faite dans chaque régime. Pour ceux complémentaires, la demande doit être adressée à la dernière institution en plus de celle au régime général.

Enfin les salariés doivent contrôler si les cotisations prélevées sur leur salaire ont été versés à l'URSSAF par leur employeur. Ils peuvent et doivent demander à la C.R.A.M. le décompte de leurs trimestres qui les établit. Ainsi, la possibilité de veiller au déroulement de leur carrière professionnelle au plan de la retraite évite au moment de la liquidation des droits de constater des périodes où il n'y a pas eu d'enregistrement de leur situation.

Ces trimestres manquants, s'avèrent toujours difficiles à rattraper. L'intéressé doit apporter la preuve qui n'est admise que sur justification du bulletin de salaire s'il était salarié, attestation de paiement des indemnités journalières, s'il s'agit d'une période de maladie ou du justificatif des ASSEDIC pour celle de chômeur.

La retraite se prépare y compris au plan administratif.

Le nouveau gouvernement prend des mesures qui diminuent les avantages acquis, depuis des décennies.

1°) Passage de 37 ans et demi à 40 ans de travail pour la retraite à taux plein.

2°) Au lieu du calcul sur les dix meilleures années de la carrière de l'assuré, passage aux vingt cinq ans donc diminution de la moyenne de la pension.

Les assurés prendront certainement acte de la nouvelle orientation mais la démarche pour la constitution du dossier reste la même.

GOFFRE René

Cette association est scindée en deux :

1/ Une partie réservée à la formation au secourisme, formation dispensée par des moniteurs nationaux.

2/ Une partie plus terre à terre avec des équipes de secouristes appelés à participer à des postes de secours (moto-cross, course pédestre, épreuve sportives...), où être appelés sur des lieux de catastrophe (type VAISON LA ROMAINE).

Pour ce qui est de la deuxième partie, une antenne pourrait voir le jour dans l'entourage de la commune avec implantation d'un PC adjoint au PC sis à EGUILLES.

Pour que cette idée fasse son chemin, l'association a besoin de bonnes volontés.

Il est aussi possible d'envisager une préparation pour l'obtention du B.N.S.

Si vous avez du temps de libre à consacrer à notre association, vous pouvez vous renseigner en appelant le : 42.62.94.65.

«Qui peut dire ne jamais s'être trouvé devant un accident et ne pas savoir quoi faire?».

SOUVENIRS, SOUVENIR

VOUS ETES VOUS RECONNUS ?

Dans le précédent numéro de «Lou Messagié» a été publiée la photographie de la classe unique de l'école communale de Belcodène, prise en cours de l'année scolaire 1974-1975. Manière de faire vivre des souvenirs, inciter aux retrouvailles, évaluer le chemin parcouru par chacun... Beaucoup nous ont dit leur satisfaction, mais rares nous ont été les retours. Catherine ARMENGAUD, notre seule correspondante, n'en a que plus de mérite. Il est encore temps de nous communiquer vos textes. Pour tous, nous faisons appel aux recherches d'archives (textes, photographies du village etc...). Merci.

«Et oui j'y étais. La petite blonde à gauche de la maîtresse... Aujourd'hui j'ai 27 ans (déjà !), et suis ingénieur chimiste. Je travaille pour une société de pétrochimie Américaine dont le centre technique Européen est situé non loin de Chantilly dans l'Oise. Je voyage beaucoup en Europe et en Scandinavie, mais cela ne m'empêche pas de revenir au pays aussi souvent que possible. J'ai gardé un petit brin d'accent auquel je tiens, et de merveilleux souvenirs de Belcodène...»

A l'époque de cette photo, nous étions les enfants les plus heureux. Mireille Porcell savait faire de l'école un endroit privilégié ; pas de leçons magistrales, jamais de devoirs à la maison et, surtout, de nombreuses activités d'éveil. Je me souviens du voyage en Corrèze, des vendanges à Belcodène, du ballon prisonnier, et de la traditionnelle partie de foot après l'école. Enfin quoi, le bonheur ! Vous voyez, ce n'est pas en assommant les enfants de travail et en faisant ployer sous le poids des cartables trop pleins qu'on leur assume une tête bien faite...

Ce petit mot est un hommage à notre école de Belcodène, et surtout à notre institutrice qui était un peu notre seconde maman, et que je remercie de tout mon coeur pour ce qu'elle nous a donné.

Merci aux rédacteurs de Lou Messagié de cette heureuse initiative.

Catherine ARMENGAUD
13 Avenue de Chartres
60500 CHANTILLY
Tél : 44.58.21.87

UN OU DEUX LYCEES ???

Le 9 Juin 1993 : Les parents d'élèves les instituteurs, à l'appel de leurs syndicats, soutenus par les élus des communes concernées, se sont rendus par centaines au Conseil Régional à Marseille, Porte d'Aix pour réclamer de nouveaux Lycées.

Les effectifs recensés dans les diverses communes concernant les quatre lycées de Gardanne et Aix-en-Provence se chiffrent à 8000 élèves alors que leur capacité d'accueil est seulement de 5300 élèves.

Monsieur Gaudin et son équipe ont reçu «une mini-délégation» de six personnes comprenant, deux élus, deux parents d'élèves et deux instituteurs, pour leur annoncer : «rien en 1993, à voir en 1994 pour accorder peut-être un lycée en 1995 ou 1996».

Les lycéens seront donc dans des classes surchargées et leur enseignement ne pourra qu'être défectueux.

En attendant la sortie de la délégation, les personnes venues avec 5 cars, sont allées soutenir une délégation qui, a apporté ses doléances à l'inspection d'Académie située Boulevard Charles Nédelec à 400 mètres du Conseil Régional.

Ensuite, retour, au Conseil Régional, ou, en attendant que la mini délégation ressorte, un Sitting spontané, en haut de la rue Sainte Barbe, barra la circulation pendant plus d'une heure.

Monsieur Allione, président du groupe du Parti Communiste au Conseil Régional vint apporter le soutien de son groupe aux revendications de postes et indiqua qu'il les défendrait en séance plénière.

La délégation étant sortie, retour aux cars pour le retour aux diverses communes, représentées par les parents d'élèves, les instituteurs et institutrices et les Maires et Elus.

Pour Belcodène étaient présents une douzaine de parents d'élèves, quelques uns avec leurs enfants, Madame Saure directrice de l'école Communale, Messieurs Adrien Michel CM et Goffre René 1^{er} Adjoint représentaient Monsieur le Maire et le Conseil Municipal.